

**Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un
enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section
Année scolaire 2025-2026**

La possibilité d'aménagement porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les horaires d'entrée et de sortie des classes et son règlement intérieur.

Ecole :
Adresse :
Téléphone :
Directeur de l'école (Nom et prénom):

Enfant concerné :
Nom et prénom, date de naissance :

Personne (s) responsable (s) de l'enfant : Au regard de l'obligation scolaire, les personnes responsables sont les parents, le tuteur ou ceux qui ont la charge de l'enfant, soit qu'ils en assument la charge à la demande des parents, du tuteur ou d'une autorité compétente, soit qu'ils exercent sur lui, de façon continue, une autorité de fait (*article L.131-4 du code de l'éducation*).

Nom et prénom :
Adresse :

Je soussigné (e) demande que l'enfant
Soit autorisé à être absent de l'école au début des heures de classes de l'après-midi selon
les modalités suivantes :

Lundi :

- reviendra à l'heure d'ouverture de l'école l'après-midi
- reviendra après sa sieste à domicile à.....
(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)
- ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Mardi :

- reviendra à l'heure d'ouverture de l'école l'après-midi
- reviendra après sa sieste à domicile à.....
(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)
- ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Jedi :

- reviendra à l'heure d'ouverture de l'école l'après-midi
- reviendra après sa sieste à domicile à.....
(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)
- ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Vendredi :

- reviendra à l'heure d'ouverture de l'école l'après-midi
- reviendra après sa sieste à domicile à.....
(à compléter par le créneau horaire proposé par l'école)
- ne reviendra pas à l'école durant les heures de classe de l'après-midi

Motifs de l'aménagement :
.....

Date et signature de la personne responsable de l'enfant :

2/ Avis du directeur de l'école sur la demande formulée ci-dessus

Date de réception de la demande :

Avis favorable
 Avis défavorable, pour les motifs suivants :

.....
.....

Date, signature et cachet du directeur de l'école :

3/ Décision de l'inspecteur de l'éducation nationale

Date de réception de la demande :

Décision :
 Avis favorable
 Avis défavorable, pour les motifs suivants :

.....
.....

Date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale

4/ Suivi de la mise en œuvre de l'aménagement autorisé

Une première réunion pour faire un point avec la famille est à prévoir dans le courant de la période suivant la date de début de la mise en œuvre de l'aménagement.

Date prévue pour faire un premier point: